

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

OUTIN GAUDIN & ASSOCIES-JURIDIQUE DU
MAINE

BD. DES GRANDS BOUESSAYS Z.I.SUD
53960 BONCHAMP LES LAVAL

V/REF : GO/GD - 2008 5 003

N/REF : 2005 B 340 / 2008-A-1614

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 09/06/2008,

P.V. d'assemblée du 28/03/2008

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

SODEFI AUDIT -SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, FINANCE, CONSEIL SOCIETE D'EXPERTISE
COMPTABLE & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Société anonyme

Zone Artisanale de l'Huilerie

53100 Mayenne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-1614 le 09/06/2008

R.C.S. LAVAL 348 219 726 (2005 B 340)

Fait à LAVAL le 09/06/2008,

Le Greffier



EXTRAIT

SODEFI AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, FINANCE, CONSEIL
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Société Anonyme au capital de 76.224,51 Euros

Siège social : Zone Artisanale de l'Huilerie
53100 MAYENNE

348 219 726 RCS LAVAL

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 MARS 2008

L'an deux mille huit,
Le vingt-huit mars à dix-neuf heures,

Les actionnaires de la Société **SODEFI AUDIT - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, FINANCE, CONSEIL** - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du Président, par lettre recommandée en date du 12 Mars 2008, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2007 et du rapport de gestion du conseil d'administration ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2007 et quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes ;
4. Affectation du résultat ;
5. Distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant en remplacement du commissaire aux comptes suppléant démissionnaire ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.

La présidence est assurée par Monsieur **MONNERIE Michel**, Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

Monsieur MARTEAU Thierry, représentant la société ABCDExpertise,
et Monsieur POTRAIS Didier,
deux actionnaires présents et acceptants, possédant le plus grand nombre d'actions, sont
appelés pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi composé se complète en désignant comme secrétaire, Monsieur REBOURS
Michel.

La Présidence constate que la feuille de présence, émargée par les actionnaires et certifiée
exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés
possèdent 5.000 actions sur les 5.000 actions composant le capital social, soit plus du quart des
actions ayant le droit de vote.

La Présidence déclare, en outre, que la S.O.C.O.M.O., Commissaire aux Comptes de la
Société, régulièrement convoquée à l'Assemblée Générale, par lettre recommandée avec accusé de
réception, en date du 12 Mars 2008, est absente excusée à la réunion.

Puis, la Présidence dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'Assemblée :

1. Une copie des statuts ;
2. Un exemplaire de la convocation avec les récépissés des envois recommandés ;
3. La feuille de présence ;
4. L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes ;
5. Le rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le
30 Septembre 2007 ;
6. Les rapports du Commissaire aux Comptes ;
7. Le texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée.

La Présidence fait observer que les actionnaires ont pu exercer leur droit de communication et
d'information dans les conditions prévues par la loi.

Puis, la Présidence ouvre la séance en donnant lecture du rapport de gestion du Conseil
d'Administration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture achevée, la parole est offerte aux actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met successivement aux
voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

[...]

TROISIEME RESOLUTION

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, et connaissance prise de la démission de Monsieur JUGE Gérard de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la société, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

- **Monsieur GRANGER Loïc,**
né le 22 avril 1967 à LAVAL (53)
116 Avenue de Chanzy
53000 LAVAL

Inscrit au Tableau de l'ordre des Experts-Comptables et sur la liste des commissaires de sociétés du ressort de la Cour d'Appel de la région d'ANGERS,

sous réserve de son acceptation,

en remplacement de Monsieur JUGE Gérard, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant ces délibérations, pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du Bureau.

Le Président,

**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**

Les Scrutateurs,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire,